

Demande d'intervention du SAV

À retourner par email :

France Métropolitaine : sav.wilo@sesem.fr

Antilles-Guyane : sav.agence.guadeloupe@wilo.com

Données obligatoires : pas d'intervention sans ces informations

DEMANDEUR (client direct de Wilo France SAS)

Nom

Adresse

Nom du contact

Tél.

Mail

Fax

MATERIELS

N° de l'AR de notre bon de commande d'origine :
(à défaut votre n° de commande)

Référence du matériel concerné :

N° d'équipement : (si nous sommes déjà intervenu) :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CHANTIER

Nom du chantier

Ville

Adresse

C.P.

Installateur

Nom de la société sur site

Tél.

Nom du contact sur site

Mobile

Mail du contact

Mobile

Nom du contact sur site

Mail du contact

MISE EN SERVICE : Demande à nous faire parvenir au minimum 3 SEMAINES avant la semaine souhaitée

Remarque : Une Mise En Service n'est pas une installation de matériel. Celle-ci est à la charge de l'installateur.

Semaine d'intervention souhaitée :

DEPANNAGE : HORS-GARANTIE ou préalable à une DECISION APRES EXPERTISE de prise SOUS-GARANTIE

Remarque : Toute demande de dépannage doit au préalable avoir été validée par notre Hotline.

France Métropolitaine : 0 801 802 802 / Antilles-Guyane : 0 590 927 388

Date d'appel de la hotline

N° de ticket

Souci rencontré sur le matériel

Mode opératoire : Suite à votre demande, le SAV vous adressera un devis que vous devrez valider par l'envoi d'un bon de commande, puis...
 - Si le matériel est défectueux, le SAV prend à sa charge les composants remplacés, et émet une facture pour la main d'œuvre correspondante à l'intervention
 - Si le matériel est endommagé suite à une mauvaise installation ou utilisation, le SAV émet une facture pour les pièces remplacées et la main d'œuvre correspondante à l'intervention.

Semaine d'intervention souhaitée :

VISITE TECHNIQUE :

Remarque : Une Visite Technique n'est pas considérée comme une mise en service ou un dépannage.

Mois d'intervention souhaité :

DOCUMENTS A FOURNIR (Cocher les cases) :

Carte d'identité du Technicien

Passeport

Plan de prévention

Carte grise du véhicule

Titre d'habilitation électrique

Autres titres ou documents (à préciser)

IMPERATIF SIGNATURE & CACHET client Direct :

Facultatif selon procédure client direct : SIGNATURE & CACHET client Final :

Ce document ne peut être rempli que par le Demandeur (en aucun cas par le client final).